

POUR RÉDUIRE VOS DÉCHETS, PENSEZ AU COMPOST !

**VENTE DE
COMPOSTEURS
À PRIX COUTANT**



**Contactez-nous dès
maintenant pour réserver
votre composteur !**

À partir du 1^{er} janvier 2024, tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants), afin de les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle.

La mise en œuvre de cette disposition repose sur les collectivités territoriales, qui devront proposer des solutions vous permettant d'effectuer ce tri à la source.

La Communauté de communes des Terres du Lauragais vous proposera plusieurs solutions à partir du 1^{er} janvier 2024, en fonction de votre situation.

**VOUS AVEZ
UN JARDIN ?**



**Composteur
individuel**



**VOUS N'AVEZ PAS
DE JARDIN ?**



**Site de compostage
partagé**



**Collecteur
de biodéchets**



LE COMPOSTAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?



PROCESSUS

Le principe du compostage est de **reproduire l'humus naturel**, par un processus de transformation des déchets organiques **en présence d'eau et d'oxygène**, par le biais de micro-organismes : **les décomposeurs**.

Pour obtenir un bon compost, il faut que les décomposeurs (vers de terre) soient dans **de bonnes conditions**. Trois principes doivent être respectés :

1. J'apporte un mélange équilibré entre **des déchets verts (azotés)** et **des déchets bruns (carbonés)** ;



2. J'apporte **de l'humidité**.

En temps normal, **l'humidité apportée par les aliments suffit**, mais par temps très sec, **il est bon d'arroser** son compost ;



3. J'apporte **de l'oxygène**.

J'aère mon compost en le remuant à l'aide d'une **fourche** ou d'un **brass'compost**.



GESTES-CLÉS

1. Je **vide mon bioseau** ;

2. J'ajoute **un bioseau de brun** (matière carboné) ;

3. **J'aère** le tout.



Pensez de temps en temps à **surveiller** votre composteur.
Si des nuisibles s'y nichent : ne paniquez pas. Il suffit de bien mélanger pour détruire leur habitat.

CONTENU

Techniquement, **toutes les matières organiques** se compostent. Certaines doivent cependant être compostées **avec précaution**.



Pensez bien à vérifier au dos du livret les déchets acceptés.

DANS MON COMPOSTEUR, JE PEUX METTRE...



AVEC PLAISIR !



Déchets carbonés :

- Écorces, branches (broyées)
- Paille
- Coquilles de fruits secs
- Mouchoirs, serviettes papiers
- Coquilles d'œuf (broyées)
- Marc de café

Déchets azotés :

- Fleurs coupées
- Restes/épluchures de fruits et légumes
- Restes de repas cuits ou préparés
- Filtres de thé
- Feuilles d'arbre
- Tontes de gazon



EN PETITES QUANTITÉS !

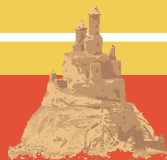


- Ail
- Agrumes

- Aliments d'origine animale (viande, poisson, laitage)



NON, MERCI !



- Mégots de cigarettes
- Charbon de bois (pour le barbecue)
- Poussières d'aspirateur
- Terre

- Sable
- Plastiques, métaux, verres
- Tissus synthétiques
- Bois traités
- Couches de bébés

SECTEURS CENTRE ET SUD

Une question ? Contactez nos ambassadeurs du tri.
ambassadeurs-du-tri@terres-du-lauragais.fr

06 45 73 17 08 | 07 85 60 56 74

